

Formation SSCT des membres de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) et du CSE (Comité Social Economique)

(L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 fusionne les DP, le CE et le CHSCT
en une seule instance : le Comité Social et Économique)

PUBLIC

Membres du Comité Social et Économique (CSE)

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les participants seront capables de :

- **Maîtriser** la nouvelle réglementation en santé, sécurité et conditions de travail suite aux ordonnances dites « Macron ».
- **Maîtriser** les missions et le fonctionnement du CSSCT et du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail.
- **Assurer** pleinement son mandat au sein de la CSSCT et du CSE en utilisant tous les moyens d'actions à disposition.
- **S'approprier** les outils mis à disposition du CSSCT et du CSE pour bien mener sa mission.
- **D'analyser** les situations de travail et d'évaluer les risques professionnels afin d'être force de proposition d'amélioration.
- **D'analyser** les accidents et les incidents du travail.
- **Participer** activement au développement de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE

Durée :

- 3 jours, soit 21 heures pour les entreprises de moins de 300 salariés.
- 5 jours, soit 35 heures pour les entreprises d'au moins 300 salariés.

LIEU

Lieu : Dijon

ÉVALUATION DES ACQUIS

Une grille d'auto-évaluation des acquis sera proposée sur les compétences travaillées,
Une évaluation de la satisfaction sera réalisée en fin de formation,
Une attestation de formation sera remise aux participants.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Séance théorique en salle de formation avec tableau blanc, paper-board, ordinateur et vidéoprojecteur et nécessaire pédagogique

PROGRAMME

Les enjeux de la prévention dans l'entreprise :

Les enjeux économiques et sociaux.
Les principales étapes de la politique Sécurité et Santé dans l'entreprise.
L'engagement de la Direction.
Le rôle des membres du CSSCT et/ou du CSE en matière de sensibilisation des collaborateurs.
Les objectifs de l'entreprise en matière de prévention.

Le périmètre de la santé, sécurité et conditions de travail :

La définition de la notion prévention des risques professionnels.
La définition d'un Accident du Travail / d'une Maladie Professionnelle / d'un Accident de Travail.
Les statistiques nationales et du secteur d'activités.
Les indicateurs (Taux de Fréquence / Taux de Gravité).
Les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles.
Les conséquences (psychologiques, physiques et financières).

La prévention des risques professionnels dans l'entreprise :

Qu'est-ce que la prévention des risques professionnels ?
La définition d'un danger, d'un risque, d'un dommage.
Les 9 Principes Généraux de la Prévention.

Les aspects juridiques et réglementaires :

Le contexte réglementaire en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
Les niveaux de responsabilité de Les notions de responsabilité civile et pénale.
La délégation de pouvoir.

Les différents acteurs de la prévention :

Les membres CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail).
Les élus du CSE (Comité Social et Économique).
La Direction.
L'encadrement.
Le chargé de prévention.
Les organisations syndicales.
L'Inspection du Travail.
La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail).
La Médecine du Travail.
L'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).
L'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).

Les pouvoirs et prérogatives du CSSCT et/ou du CSE en matière de SSCT :

La composition / Les missions / Les moyens / Le fonctionnement /
Le règlement intérieur / Les réunions / Les avis / Les objectifs / Les ressources /
Les pouvoirs / La protection des membres / Les registres obligatoires /
La déclaration d'accident / L'élaboration des documents / La préparation des visites / Le compte rendu des visites / Les décisions et actions /
Les outils de communication.

Formation SSCT des membres de la CSSCT et du CSE (suite)

METHODE PÉDAGOGIQUE

- **Active** : animation basée sur des exposés, des échanges dans le groupe, des exercices de mise en application, de questionnement, de découverte et de démonstration durant les travaux en sous-groupe, de mise en situation,...
- Progression découpée en module : permet un **apprentissage progressif** avec, à chaque fin de module **des réflexions individuelle et collective** à mener, **travaux en vue d'une transposition directe vers l'application en entreprise, questionnaire pour s'assurer de la bonne assimilation des connaissances**, mise en œuvre d'un **Plan d'Action Personnalisé** permettant de se concentrer sur l'essentiel dès le retour en entreprise.

Dossier technique remis aux participants **avec tous les outils préétablis.**

NOMBRE DE STAGIAIRES/SESSION

Mini : 4 / Maxi : 10

PROGRAMME (suite)

Les thèmes d'action du CSSCT :

Suite à une visite (inspection des lieux de travail).
Suite à un accident du travail, un incident ou à une maladie professionnelle.
L'accueil et la formation sécurité des nouveaux collaborateurs.
L'amélioration des conditions de travail.
La prévention des risques professionnels
La mise en conformité du matériel

L'évaluation des risques professionnels (décret N° 2001-1016 du 05/11/2001) :

Identification et évaluation des dangers et des risques.
Rédaction et mise à jour du document unique.
Plan d'actions.

Le compte pénibilité transformé en « Compte Professionnel de Prévention » (C2P) :

Qu'est-ce qui change selon l'ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017?
Les obligations de l'employeur.
Les six critères retenus au lieu de dix :
Les activités en milieu hyperbare.
Le travail de nuit.
Le travail en équipes successives alternantes.
Le travail répétitif.
L'exposition aux températures extrêmes.
Le bruit.
Quid des 4 facteurs exclus du C2P.

Le plan de prévention (décret n°92-158 du 20/02/1992)

La présence d'entreprises extérieures au sein de l'établissement
Identifier les relations entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures.
Réaliser un plan de prévention.

Analyse des accidents du travail :

La méthode de l'arbre des causes :
L'établissement des faits et enquête.
L'analyse des facteurs accidentels.
La hiérarchisation.
Les mesures préventives.

Les risques psychosociaux :

De quoi parle-t-on ?
Les enjeux du risque psychosocial.
Les grandes familles des RPS.
Les niveaux de prévention des RPS.